



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région  
Pays de la Loire

## **Modification : Changement de dirigeant de société**

Formalité à déposer dans le mois qui suit la  
modification

**Compléter et signer les formulaires suivants** (à télécharger sur notre site  
[www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr))

- imprimé de déclaration de modification d'une société (formulaire M3 en trois feuillets)  
ou si la modification entraîne un changement de nature de la gérance : imprimé de modification (formulaire M2)
- attestation sur l'honneur de non condamnation pénale (destinée au Registre du Commerce et des Sociétés)
- imprimé de déclaration aux organismes sociaux (volet social TNS) portant choix organisme du RSI si gérance majoritaire

### **Joindre au dossier les pièces justificatives :**

- un exemplaire du procès-verbal de la décision de nomination du nouveau gérant prenant acte de la démission du précédent gérant (\*)
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant (uniquement si gérant statutaire) (\*)
- annonce légale ou attestation de parution et texte à paraître
- pièce officielle d'identité recto-verso du nouveau gérant
- pour les ressortissants étrangers : titre de séjour, carte de résident en cours de validité
- diplôme dans le métier ou si activité réglementée : autorisation mise à jour
- pouvoir s'il y a lieu

### **EN CAS DE CESSION DE PARTS :**

- un exemplaire du procès-verbal de la décision de modification de répartition du capital social (\*)
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant consécutivement à la cession de parts (\*)
- un exemplaire acte de cession de parts (enregistrés au Centre des Impôts)

(\*) le procès-verbal et la mise à jour des statuts peuvent être unique si le changement de gérant est concomitant à une cession de parts sociales

### **Procéder au règlement des frais :**

- à l'ordre du Greffe : émoluments Registre du Commerce et des Sociétés : 198.64 € (ou 82.94 € pour les EURL)
- règlement d'un montant de 83.50 € pour frais CFE/RM : [Tarifs CFE-RM](#)